



Programme de formation

## AIPR Encadrants

### Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

**OBJECTIF :** Acquérir et/ou Mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux.  
Préparer à l'examen AIPR

**PUBLIC :** Tout salarié intervenant à proximité des réseaux aériens ou enterrés.  
Salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux)

**PRE-REQUIS :** Savoir lire et écrire le français.

**MOYENS PÉDAGOGIQUES :** Méthodes actives de découverte – Exposés  
Entraînement au QCM via des questions issues de l'examen final

**PROGRAMME : Le contexte des travaux à proximité des réseaux**

<u>Contexte et réglementation</u> -Les enjeux de la réglementation anti - endommagement de réseaux -Les obligations des différents acteurs. -Les procédures mises en place (DT suivie par DICT ; DT-DICT conjointe, ATU). -Les règles spécifiques de prévention selon tes types de travaux. -La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables.	<u>Missions du Responsable de projet avant chantier :</u> -Formulaire DT : Guichet Unique et projet -Analyse des réponses, réalisation des investigations complémentaires (IC) et la détection de réseaux : classe de précision cartographique des ouvrages, responsabilité de prise en charge -Clause dans les marchés et DCE -Marquage et piquetage -Compétences des personnels
<u>Missions de l'exécutant avant chantier :</u> -Formulaire DICT -Analyse des réponses du DCE et du marché -Compétences des personnels -Application du Guide technique -Lectures des indices et affleurants -Travaux sans tranchée	<u>Missions de l'exécutant pendant le chantier :</u> -Constat d'arrêt ou de sursis -Constat de dommage -Opérations sur chantiers -Récolement -Mesures à respecter en cas d'accident -La règle des 4A

**MODALITÉS ET VALIDATION :** QCM AIPR - Encadrants

**DOCUMENT REMIS AU STAGIAIRE :** Un livret de stage – une attestation de fin de formation

**DURÉE :** 1 jour – 7 heures

Siège Social : Z.I. Les Malalannes – 41 Rue Paul Sabatier – 26700 PIERRELATTE

Tél : 04.75.96.48.60 – Fax : 04.75.96.48.00

Agence de VIENNE : Route du Barrage 38121 REVENTIN-VAUGRIS

Association Loi 1901 – N° déclaration existence 82 26 01253 26 – Siret 307 221 507 00055 – APE 8559 A